



Renseignement sur une plainte

Par **jacotte72**, le **28/11/2018 à 11:11**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
mon mari est accusé a tort ,pour un viol qu'il n'a pas commis
il a eu un rapport sexuel avec une personne ,qui était consentante,puisque c'est cette personne qui a commencé.
mais maintenant elle porte plainte pour viol
mon mari a été convoqué pour une audition ,et a eu confrontation ,la personne qui a porté plainte c'est contredit ,donc la garde a vu de mon mari a été levé.
la suite ,il a été prescrit une expertise psychiatrique qui aura lieu qu'en mars 2019
je souhaite savoir ce qui va se passer ensuite
et qu'est-ce que tout cela veut dire merci

Par **Visiteur**, le **30/11/2018 à 15:40**

Bonjour,
Merci de ne pas poser votre question plusieurs fois
(autre supprimée)

Par **Visiteur**, le **30/11/2018 à 15:42**

Expertise psychiatrique de la personne ou de votre mari ?